

Proposition

Assurance de voyage Vacanza pour séjour longue durée à l'étranger

Tarifs pour séjour de huit à douze mois	Assurance des frais de guérison			Assurance combinée complémentaire Vacanza		
	Séjour longue durée (en mois)					
	8	10	12	8	10	12

Sans assurance complémentaire Basic, Traitements ambulatoires ou Hôpital

Adultes	205.–	315.–	564.–	162.–	182.–	204.–
Enfants jusqu'à 18 ans	62.–	94.–	192.–	162.–	182.–	204.–

Avec assurance complémentaire Basic, Traitements ambulatoires ou Hôpital

Adultes avec division privée Monde entier (domiciliés en Suisse)	Onze mois par voyage compris					
Adultes, autres divisions	175.–	285.–	534.–	162.–	182.–	204.–
Enfants jusqu'à 18 ans, toutes les divisions	52.–	84.–	182.–	162.–	182.–	204.–

Durée de l'assurance	8 mois	10 mois	12 mois		
Assurance des frais de guérison (incluant le service d'aide immédiate 24 heures sur 24 et l'assurance de protection juridique à l'étranger)				CHF	CHF
Assurance combinée complémentaire Vacanza pour les bagages, les frais d'annulation ainsi que les cartes de crédit et cartes-clients (conclusion possible uniquement en combinaison avec l'assurance des frais de guérison)				CHF	

Personne à assurer

Nom

Prénom

Rue / n°

NPA / localité

N° de tél. privé

N° d'assuré/e

Date de naissance

Adresse électronique

Caisse-maladie

Facture QR par courriel? oui non

Informations sur le séjour à l'étranger

Date de départ en voyage

But?

Lieu(x)? Pays?

Date de retour du voyage

Suivez-vous actuellement un traitement médical ou en avez-vous suivi un au cours des quatre derniers mois? oui non

Si oui, pour quels maux?

Avez-vous prévu un traitement médical? oui non

Si oui, quand et pour quels maux?

Signatures

Par ma signature, je confirme avoir reçu les Conditions générales d'assurance (CGA) pour l'assurance de voyage Vacanza et les accepter.

Pour pouvoir conclure Vacanza, il faut disposer d'une assurance de base selon la LAMal (être assuré/e pour les soins de santé selon la LAMal, loi fédérale sur l'assurance-maladie) et d'un domicile civil en Suisse. En cas de décision d'admission, nous vous enverrons immédiatement la facture QR. L'assurance est établie exactement pour la durée choisie, à partir de la date de départ en voyage. Veuillez noter que, pour que l'assurance soit valable, le paiement doit être effectué avant le départ (nouvelle conclusion) ou avant l'expiration de la couverture actuelle (prolongation).

En cas de question, n'hésitez pas à contacter nos agences Visana.

Lieu et date

Signature de la personne à assurer ou de son/sa représentant/e légal/e